

## Les archives en Afrique face au risque de l'amnésie de son patrimoine par l'Homme

**Dr. Ahmeth NDIAYE**

Maître de conférences

École de Bibliothécaires, Archivistes Documentalistes (EBAD)

Université Cheikh Anta Diop, Dakar

### Résumé

Les capacités de stockage des technologies de l'information de plus en plus nouvelles sont présentées comme une solution pour la conservation et la mémorisation du patrimoine culturel, artistique, scientifique mondial. L'utilisation de ces mémoires extérieures n'est pas sans susciter des craintes de déperdition de la mémoire pour des raisons matérielles, techniques, et intellectuelles. Face aux risques de trouble de la mémoire humaine, du fait de l'omniprésence des technologies, en particulier le numérique dans l'environnement de production des documents, nous nous proposons d'analyser à partir de l'exemple des pays d'Afrique francophone au sud du Sahara, l'impact sur les archives et le rôle des archivistes pour ordonner cette mémoire humaine aux dimensions nouvelles, et sauvegarder le matériau archivistique pour la recherche.

**Mots clés : Archives – Histoire - Documentation historique –Patrimoine - Homme.**

### Abstract

The storage capacity of the more and more new information technologies is presented as a solution for the preservation and the memorization of the world cultural, artistic, scientific heritage. However numerous people express a fear in front of these outside memories. Facing risks of disorder of the human memory, we suggest analyzing from the example of the countries of French-speaking Africa in the south of Sahara, the impact on archives and the part of the archivists to order this human memory with its new dimensions and protect the archival materials for the research.

**Keywords: Archives – History - Historic documentation - Heritage.**

## Introduction

De plus en plus de voix s'élèvent depuis quelques années pour s'interroger sur la capacité des services d'archives à satisfaire la demande des chercheurs, particulièrement en histoire contemporaine. Cette question est spécialement agitée dans les pays d'Afrique francophone au sud du Sahara, où les conditions de conservation des archives sont loin d'être performantes. Habituellement, cette inquiétude portait sur la documentation des périodes anciennes mises à mal par les mauvaises conditions de conservation et les pillages de documents, qui ont soustrait des fonds d'archives en Afrique au sud du Sahara, beaucoup de traces du passé. Cependant, les nombreuses crises politiques, économiques et sociales qui secouent les pays africains depuis plusieurs années et qui ne cessent de s'amplifier, ajoutées aux dysfonctionnements administratifs, et surtout au faible engagement des États pour l'organisation des archives, suscitent davantage d'interrogations sur l'avenir de la documentation historique en Afrique francophone au sud du Sahara. La déperdition documentaire est devenue plus importante encore, non seulement suite à des destructions volontaires, ou involontaires, par ignorance, ou aux mauvaises conditions de conservation des documents, mais avec l'avènement du numérique caractérisé par sa grande volatilité dans la pratique administrative. Dès lors, il devient tout à fait justifié de s'interroger sur l'avenir des archives comme mémoire de la société, et surtout matériau de la recherche historique, quand on sait que ce sont les institutions administratives qui produisent l'essentiel des fonds conservés dans les archives historiques.

Nous essayons, dans cet article, de répondre à cette question, et de voir après analyse de la situation archivistique, comment les archivistes en Afrique doivent s'engager pour sauvegarder la mémoire collective, et les archives pour la documentation historique.

### 1. Les archives à l'ère des technologies

Les archives au XXI<sup>e</sup> siècle sont marquées par une introduction plus significative des nouvelles technologies dans les services producteurs des

documents. Ce phénomène ne s'est pas opéré de façon brutale. Le Congrès du Conseil International des Archives de 1988 organisé à Paris, avait pour thème *Les Nouvelles Archives*. Il s'agissait alors de réfléchir sur les défis posés par les nouveaux matériaux conservés ou destinés aux archives (supports audio-visuels, archives informatiques, nouvelles technologies). La rencontre fut l'occasion de mettre en exergue la fragilité et l'obsolescence rapide des nouveaux supports, autre caractéristique de « l'empire de l'éphémère ». Pendant le congrès, on évoqua pour la première fois les dangers d'amnésie collective pour une société qui perdrait une partie importante de sa mémoire documentaire<sup>15</sup>. Le principal changement s'est opéré cependant dans le champ de la production documentaire, avec l'avènement du numérique.

De nos jours, avec le numérique, l'explosion documentaire tant décriée au XX<sup>e</sup> siècle a pris des proportions plus importantes encore au XXI<sup>e</sup> siècle. On est passé de Charybde en Scylla. La quantité d'information produite dans les sphères de l'administration, comme dans celle de la recherche, a tendance à augmenter de façon démesurée, et incontrôlable. Dans le même temps, l'apparition de nouveaux supports nés avec les TIC rend l'information produite volatile. Le numérique qui est devenu une réalité dans les services de l'administration, vient remettre en cause les caractères externes des documents, même si la diplomatie, discipline sur laquelle les archivistes s'appuyaient pour authentifier les documents, s'adapte au contexte. En effet, des chercheurs organisés au sein de groupes de recherches comme *International research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems (Interpares)*<sup>16</sup> réfléchissent sur les nouveaux contours de l'analyse diplomatique, dans le contexte du numérique. Hier, la machine à écrire et le papier carbone, le stencil et la ronéo, la photocopie ... comme innovations technologiques avaient lourdement impacté sur les archives. Aujourd'hui, le stylo numérique, le SMS, la messagerie électronique... ont les mêmes incidences sur les conditions de production et de conservation des documents. Il y a peu, les archivistes vivaient sous la hantise

---

<sup>15</sup> Claude Minotto. De Montréal à Beijing Impacts du Congrès international des archives, *Revue Archives*, vol 26, 4, p. 3, [http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol26\\_4/26-4-minotto.pdf](http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol26_4/26-4-minotto.pdf), consulté le 15 octobre 2016.

<sup>16</sup> Luciana Duranti, *La conservation à long terme des documents dynamiques et interactifs: InterPARES 2*, Document numérique 2004/2 (Vol. 8). <https://www.cairn.info/revue-document-numerique-2004-2-page-73.htm>, consulté le 02/11/2016).

des mètres linéaires de dossiers papier, aujourd'hui, c'est celle des *téraoctets* de données qui sont stockées dans les serveurs. Toute la production scientifique mondiale est aujourd'hui nativement numérique. Dans les universités, le dépôt des thèses sous format numérique est aujourd'hui presque partout obligatoire. En Afrique au sud du Sahara, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) a rendu obligatoire pour tous les enseignants chercheurs, candidats à ses Comités techniques spécialisés (CTS), une inscription numérique aux différentes sessions. L'administration publique suit la même tendance du numérique, dans la plupart des pays d'Afrique. Sous l'impulsion des institutions internationales et des bailleurs de fonds, les administrations publiques en Afrique, dans le cadre de leur modernisation, ont mis en place l'administration électronique avec pour objectifs d'améliorer l'efficacité des services offerts aux citoyens (Sonhaye 2015). L'administration électronique est devenue une réalité au Sénégal depuis 2006, avec le lancement du portail d'informations administratives<sup>17</sup>. Ce site propose aux usagers des informations sur une centaine de démarches. Une autre étape va être franchie, sous peu, avec la mise en place d'un fichier unifié des dossiers du personnel de l'État. Il s'y ajoute que l'évolution de la législation sur le droit de la preuve, dont l'administration des Douanes sénégalaises vient de donner une illustration, avec le dédouanement, constitue une nouvelle donne pour les archives. Ainsi au niveau des entreprises, de plus en plus de documents relatifs à la paie et aux autres procédures sont produits numériquement, en dépit des obligations qu'imposent les codes juridiques, de conserver les formats sur support papier. La conséquence de tout cela est que les archives électroniques, dont le volume était insignifiant par rapport au papier, vont peser davantage. Le problème qui se pose est que la toute puissance de l'informatique, aux capacités de stockage énormes, donne aux Hommes l'impression qu'ils peuvent tout conserver. Emmanuel Hoog, directeur de l'Institut National Audiovisuel (INA) en France, explique qu'en pouvant conserver toutes les traces du passé et en les proposant comme un éternel présent, l'Internet, avec le web en particulier, « donne l'impression que tout est mémorisable et, du coup, perçu comme mémorable<sup>18</sup> »

---

<sup>17</sup>[www.servicepublic.gouv.sn/](http://www.servicepublic.gouv.sn/), consulté le 15/11/2016.

<sup>18</sup> Emmanuel Hoog. Mémoire année zéro, cité in Nicole Pignier, 2010, *Mémoires et Internet*, Paris, L'Harmattan, p.10.

Devant la trop grosse accumulation documentaire, certains, au nom du droit à l'effacement numérique, n'hésitent pas à revendiquer le droit à l'oubli, qui va à l'encontre de la conception que les archivistes et les historiens ont de la conservation des documents. Pour ces derniers qui conservent et écrivent la mémoire et l'histoire des sociétés, le droit à l'oubli valide l'effacement du passé<sup>19</sup>. Face à l'accumulation des archives, Emmanuel Hoog lui-même dénonce une crise de la mémoire collective saturée en même temps qu'une perte de repères. « En retenant tout, on ne retient rien. On est dans un présent éternel qui écrase les perspectives historiques et détruit la question de l'avenir<sup>20</sup>. » Les conséquences du phénomène au plan archivistique sont tout aussi significatives. Les données numériques, outre leur prolifération, se caractérisent par leur redondance. Elles sont conservées dans des serveurs où elles sont réactualisées en permanence. Cependant, leur conservation est le plus souvent aléatoire et incertaine. Les documents sont pour l'essentiel peu ou mal référencés, les supports sont réutilisés pour l'écriture d'autres données, tandis que d'autres données deviennent illisibles avec l'évolution permanente des matériels de lecture. Les supports numériques sont rapidement obsolètes, tout comme le sont les logiciels et les formats d'enregistrement. La traçabilité de l'information qui est attendue de toute archive se dissipe, et « les producteurs semblent peu se soucier de la pérennisation dans l'archivage de documents fondamentaux pour l'histoire. Nous nous retrouvons ainsi au bord d'un vaste Alzheimer technologique<sup>21</sup>. » La hantise de perdre les données permettant aux générations futures d'étudier, de retrouver, de prouver, plane sur toute la planète. La lutte contre l'amnésie, surtout l'amnésie numérique suscite ainsi une mobilisation à l'échelle planétaire. C'est dans ce contexte que l'UNESCO a organisé, en 2012, une conférence internationale sur *La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et préservation*,

---

<sup>19</sup> Fabienne Dumontet, « Le droit à l'oubli numérique inquiète les historiens », [http://www.lemonde.fr/technologies/article/2013/10/03/le-droit-a-l-oubli-numerique-inquiete-les-historiens\\_3489513\\_651865.html](http://www.lemonde.fr/technologies/article/2013/10/03/le-droit-a-l-oubli-numerique-inquiete-les-historiens_3489513_651865.html), consulté le 30/10/2016.

<sup>20</sup> Marie Aude Roux, *Le numérique, passeport vers l'oubli*, Journal Le Monde, 28/05/2013, [http://www.lemonde.fr/culture/article/2013/05/28/le-numerique-passeport-vers-l-oubli\\_3419799\\_3246.html](http://www.lemonde.fr/culture/article/2013/05/28/le-numerique-passeport-vers-l-oubli_3419799_3246.html), consulté le 30/10/2016.

<sup>21</sup> *Idem*.

avec le slogan, *Il est impossible de construire l'avenir, si on ne connaît pas le passé*<sup>22</sup>. C'est aussi pour lutter contre l'amnésie collective que les archivistes français ont lancé une pétition pour dénoncer un projet de règlement européen de destruction des données personnelles, au nom de la protection de la vie privée<sup>23</sup>. Un tel acte selon les pétitionnaires, « priverait les citoyens d'une part de leur mémoire et d'autre part d'un accès aux informations les concernant<sup>24</sup>. »

La déperdition archivistique dans le contexte numérique fait donc planer de réelles menaces sur les archives et partant, sur la mémoire collective. Pourtant, l'exigence actuelle de transparence publique, la demande de la société en faveur de la mémoire, le devoir de vérité et de justice pour les victimes oubliées des heures sombres de l'histoire, placent aujourd'hui archives, archivistes, historiens et citoyens devant des enjeux considérables et nourrissent des questions proprement politiques (Cœure et Duclert 2011). Les services d'archives se trouvent donc interpellés, par rapport à la conservation de la mémoire de la société, et celle de la documentation pour la recherche historique.

## 2. L'avenir pour la mémoire collective et la documentation historique

La préservation de la mémoire collective et des recherches historiques à venir passe par la sauvegarde des archives, quelle que soit les périodes. Saliou Mbaye (2004 : 483-496) dresse un tableau exhaustif des sources écrites disponibles pour l'histoire de l'Afrique. La documentation archivistique portant sur la période coloniale est assez abondante. Cette documentation conservée à Dakar dans le fonds de l'AOF (1895-1958) est beaucoup plus complète que celle conservée en double aux Archives Nationales d'Outre-Mer à Aix-en-Provence. C'est, par exemple, dans cette documentation locale que l'historien pourra trouver toutes les informations relatives à la vie quotidienne. Il peut

---

<sup>22</sup>UNESCO, *The Memory of the World in the Digital Age: Digitization and Preservation*. An international conference on permanent access to digital documentary heritage, 26-28 septembre 2012, Vancouver, British Columbia, <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/events/calendar-of-events/events-websites/the-memory-of-the-world-in-the-digital-age-digitization-and-preservation/>, consulté le 20 octobre 2016.

<sup>23</sup>Association des archivistes français, *Citoyens contre le projet de règlement européen sur les données personnelles*, *Association des archivistes français*, [WWW.archivistes.org](http://WWW.archivistes.org), consulté le 30/10/2016.

<sup>24</sup>*Idem*.

s'agir de problèmes intéressant les chefs religieux, les leaders politiques, les épidémies et autres questions dont la prise en charge ne nécessitait pas forcément l'intervention du pouvoir central. La richesse de cette documentation constitue cependant l'arbre qui cache la forêt. En effet, la documentation relative à l'histoire contemporaine suscite bien des inquiétudes. Or l'histoire contemporaine a pris ces dernières années une place importante à l'Université et dans les centres de recherche. Pour les contemporanéistes, il ne peut exister d'histoire si elle ne s'appuie pas sur des archives. Chaque recherche s'éclaire à partir d'un corpus documentaire constitué au fur et à mesure du développement de diverses activités sociales ayant trait à l'économie, l'administration, etc. Le choix des archives, leur identification, sont déterminés par l'orientation de la recherche<sup>25</sup>. C'est cette documentation traitée qui permet à l'historien d'engager son travail. Nous pouvons paraphraser Lucien Febvre (1953 : 110) dans son article « Vers une autre histoire », en notant que l'histoire de demain se fera aussi avec des documents numériques, quand il y en aura. C'est donc dire que les archivistes sont interpellés sur la qualité et la pertinence du matériau et des outils de recherche qu'ils mettent à la disposition des historiens. Les archives, greniers de l'histoire, doivent être alimentées en permanence. Dans la plupart des pays d'Afrique francophone au sud du Sahara, la situation des archives contemporaines est préoccupante depuis plusieurs années. Les ministères ne versent presque plus aux Archives. La conservation se fait sur place, dans des conditions loin de répondre aux normes, ce qui provoque beaucoup de lacunes dans les fonds. Les chercheurs de surcroît ne peuvent pas accéder à ces archives. La situation devient plus complexe dans le contexte numérique. En effet, les documents numériques générés dans l'administration échappent du contrôle des archivistes. Une telle situation qu'on peut qualifier de négligence est lourde de conséquences pour l'accroissement des fonds d'archives. En effet, la négligence qui égare les documents constitue un des obstacles à la connaissance historique (Bloch 1949 : 32). Ces propos tenus en 1941 par Marc Bloch dans *Apologie pour l'histoire*, gardent encore toute leur pertinence de nos

---

<sup>25</sup> Serge Wolow : a. « L'enquête sur les archives de la recherche en sciences humaines et sociales (ARSHS). Premier bilan », *Histoire@Politique*, 3/2009 (n° 9), p.100, <http://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-100.htm>, consulté le 7/12/2016.

jours, les pertes volontaires ou involontaires de documents numériques étant devenues un phénomène récurrent.

La sauvegarde des archives pour alimenter la recherche en Afrique francophone au sud du Sahara se présente pour ainsi dire comme un véritable défi archivistique du XXI<sup>e</sup> siècle, en ce qu'elle concerne particulièrement la transmission de savoirs.

### 3. Comment sauvegarder les archives pour la recherche ?

Les archives constituant un véritable enjeu social, les archivistes se doivent de réinventer leur métier en repensant autrement la collecte, le traitement, en particulier la sélection des documents à conserver et la valorisation de ces derniers. L'administration publique est le principal gisement documentaire dans lequel les archivistes puisent pour l'accroissement des fonds patrimoniaux. La première action d'envergure à mener est, par conséquent, de collecter les documents numériques générés dans le cadre de cette administration en tenant compte du cadre juridique qui régit la collecte des documents sur support papier. Le versement des documents ne doit être assimilé ni à un usage, ni à une liberté d'appréciation du producteur. Il est régi par la loi d'archives. Par exemple, le décret 2006-596 du 10 juillet 2006 organisant les Archives au Sénégal qui mentionne, dans son article 39, que les documents sont versés à la fin de leur durée comme archives intermédiaires lorsqu'ils ont atteint au moins 10 ans dans un dépôt public d'archive<sup>26</sup>. Dans l'environnement numérique, les documents bureautiques et la messagerie électronique constituent les moyens essentiels de production des documents. Le principal défi de l'archiviste sera donc de s'adapter à cet environnement pour mener à terme sa mission d'évaluation, de sélection, et de collecte. Les principes archivistiques fondamentaux doivent continuer de s'appliquer dans le contexte du numérique, « mais les archivistes doivent adapter leurs pratiques et influencer les contextes juridico-administratifs de manière favorable » (Bazin 1989 : 32-42). Cette remarque de Paule Renée Bazin lors du Congrès des archives de Montréal de

---

<sup>26</sup> Décret n° 2006-596 du 10 juillet 2006, portant organisation et fonctionnement de la Direction des Archives du Sénégal, <https://www.agidata.org/>, consulté le 30/11/2016.



1992, prolongement du Congrès de Paris de 1988 sur *Les nouvelles archives*, reste encore valable de nos jours. S'adapter dans l'environnement numérique, « c'est savoir gérer les conditions techniques, économiques et politiques qui permettront d'assurer l'usage d'une production exponentielle de données vouées à une obsolescence de plus en plus rapide et dont on ne maîtrise plus la durée<sup>27</sup>. » Le problème est de « maîtriser le contexte de production du document, la nature des dossiers où sont mêlés données publiques et données personnelles, et l'organisation des services de production<sup>28</sup>. » L'adaptation se fera certes au plan humain, mais aussi au plan pratique. Ainsi, il sera question de réadapter la grille d'analyse faite à partir de la théorie des 3 âges<sup>29</sup>, et de s'interroger sur l'application du respect des fonds, dans un contexte où il est difficile de délimiter de façon précise le périmètre du document, et de cerner le véritable producteur. Il s'agit aussi de comprendre autrement le concept archive dont les définitions s'éloignent de plus en plus de l'acception traditionnelle. La définition légale reconnaît comme archive « l'ensemble des documents, quels qu'en soient la nature, la date, la forme, le support matériel, produits ou reçus par une personne physique ou morale dans le cadre de ses activités<sup>30</sup>. » Certains auteurs parlent maintenant de documents, d'autres de données, d'autres d'archives ouvertes. Il s'agit aussi de réaffirmer la fonction archive.

De nos jours, la terminologie née du marché de l'archivage électronique fait apparaître de nouvelles notions comme archivage probant, système d'archivage électronique, coffre-fort électronique, archivage patrimonial, sauvegarde sécurisée, etc. Ces notions souvent sources de confusion, doivent amener l'archiviste formé conformément à la théorie des trois âges, et au respect des fonds, à préciser davantage sa mission, qui est de faire de l'archivage patrimoniale. Cet archivage, outre les bibliothèques, concerne les services

---

<sup>27</sup>Bertrand Müller, Colloque de l'IHTP, «Temps présent et contemporanéité». Paris, 25-27 janvier 2011 [https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/.../Temps\\_present\\_archives.doc](https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/.../Temps_present_archives.doc), consulté le 30/11/2016.

<sup>28</sup>Éléonore Alquier et Marie-Élodie Benoît, *Évaluer, sélectionner et collecter des documents numériques non structurés, meta/morphoses : les archives, bouillons de culture*, <http://forum2016.archivistes.org/>, consulté le 07/12/2016.

<sup>29</sup> La théorie des trois âges permet de suivre l'évolution du document, de sa création jusqu'à sa reconversion comme archive historique.

<sup>30</sup> Loi n° 2006-19 du 30 juin 2006 relative aux archives et aux documents administratifs, *Journal Officiel Sénégal*, <http://www.pnbg.gouv.sn/methodologie/index.htm>, consulté le 07/12/2016.

d'archives, qui ont un patrimoine à archiver sous forme de documents numérisés, d'actes administratifs réglementaires nativement numériques. Il s'agit là d'ensembles de documents à conserver sur le long terme, voire définitivement. Cet archivage diffère d'avec l'archivage à valeur probante, qui concerne surtout les documents engageant un établissement tels que les factures, les contrats ou le courrier. Pour ces documents, l'enjeu principal est de garantir leur intégrité et de prouver leur authenticité à court ou moyen terme.

À l'ère de la prolifération du numérique, la question principale pour les archivistes est de savoir exactement ce qu'il faut transmettre aux générations futures. Autrement dit, il ne s'agit plus de réfléchir sur la conservation, mais dans le cadre de la collecte, sur l'évaluation, et la sélection. Cette réflexion s'impose, dans un environnement où l'informatique qui est partout présente, avec des capacités de stockage illimité, nous donne la tentation de tout conserver, au risque de remettre en cause les pratiques de tri adoptées depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. L'archiviste comme par le passé doit toujours se dire qu'il vit dans un environnement dans lequel l'ombre côtoie la lumière. En effet, comme mentionné *supra*, avec le numérique, nombreuses sont les destructions volontaires ou involontaires de documents. Il est entendu que la collecte ne pourra aboutir à des résultats probants que si les services d'archives disposent de moyens idoines pour la prise en charge des documents numériques. Cela pose la question lancinante de la construction de services d'archives répondant aux normes de conservation.

Depuis toujours, les archives étaient considérées comme devant jouer un rôle de patrimoine et d'institution. Cependant, elles doivent aussi participer « au progrès des savoirs scientifiques, et fournir la documentation historique de la recherche<sup>31</sup>. » De ce point de vue, les archivistes doivent tenir compte de l'élargissement du champ de la recherche en histoire contemporaine. Comme le suggère Serge Wolikoff<sup>32</sup>, il y a lieu pour une meilleure satisfaction des besoins des chercheurs en histoire contemporaine d'élargir le spectre des gisements d'archives à d'autres domaines. Aux archives institutionnelles, il convient d'ajouter les « archives nées des activités politiques, sociales et culturelles prises en

---

<sup>31</sup> SERGE WOLIKOFF, *L'histoire du temps présent et ses archives*, <http://www.e-periodica.ch/digbib/view?var=true&pid=szg-006:2003:53::639#329>, consulté le 7/12/2016.

<sup>32</sup>*Idem*.

charge par des partis, des syndicats, des associations dont le rôle ne cesse de s'affirmer<sup>33</sup>.» Il en est de même des archives associées à des activités neuves comme celles de l'enseignement et la recherche qui apparaissent indispensables pour penser l'histoire des savoirs scientifiques, l'émergence des disciplines<sup>34</sup>. Les stratégies de collecte doivent être redéfinies. À ce niveau, les archivistes doivent user de beaucoup de tact, et faire montre d'une grande vigilance pour la collecte des archives générés par ces acteurs sociaux, à un moment où dans beaucoup de pays, même ceux du nord, on assiste de plus en plus à une privatisation de ces catégories d'archives par des acteurs soucieux de conserver par devers eux la trace de leurs décisions, quitte à l'utiliser le cas échéant pour leurs mémoires, et peu confiants dans les institutions publiques d'archives<sup>35</sup>.

L'archiviste doit enfin adopter de nouvelles méthodes d'informer et de communiquer. Dans ce domaine relatif à la valorisation, il faut impérativement relever le défi de la production d'instruments de recherche dont l'absence constitue une entrave à l'accès à l'information contenue dans les archives. Comme le note Daniel Roche, collecter, conserver, diffuser les sources de notre histoire, et pas seulement de notre mémoire, ont leur prix financier, mais plus encore intellectuel (Roche 2001 : 5-11).

Au-delà de la production d'instruments de recherche, les archives ont un autre défi à relever : rendre accessible au public les millions de pages contenant des informations numérisées conservées dans les administrations. Des campagnes de numérisation ont commencé depuis plusieurs années. Au Sénégal, les Archives nationales ont procédé à la numérisation des fonds relatifs à la traite négrière. Ces numérisations permettent une préservation numérique des documents, une diffusion des images via le web, un accès simultané et un feuilletage virtuel. Cependant, cette numérisation limitée à une prise d'image est insuffisante car les difficultés d'accès restent les mêmes que sur papier ou microfilm<sup>36</sup>.

---

<sup>33</sup> *Idem*

<sup>34</sup> *Ibidem*.

<sup>35</sup> Association des archivistes français, 2007, *Les archives des hommes politiques français contemporains*. Paris, Gallimard, 374 p.

<sup>36</sup> Bertrand Couïasnonet Jean Camille Rapp, *Accès par le contenu aux documents manuscrits d'archives numérisés*, Document numérique, 2003/3, (vol.7), consulté le 06/12/2016.

Il est donc indispensable de définir de nouveaux outils permettant d'accéder aux documents manuscrits à partir de leur contenu. Dans le contexte du numérique, l'investissement intellectuel devra donc se faire dans la production des métadonnées, en collaboration avec les producteurs de documents. Ni l'archiviste, encore moins le chercheur ne rencontrent de difficulté majeure dans la conservation et l'exploitation du document papier. Le chercheur, sans aucune indication sur le contexte de production du document, et souvent sans que ce dernier soit classé, peut arriver à en comprendre le contenu, plusieurs années après sa production. Il en est autrement avec le document numérique. Ce dernier, produit dans le cadre d'une action administrative, ne peut être bien conservé sur le long terme que s'il est accompagné des métadonnées nécessaires à sa conservation. Il s'agit des éléments d'information relatifs à l'identification du document et de ses différentes versions, sa description et son contexte de création, son classement et son accessibilité. Dans le contexte du numérique, ce sont les producteurs des documents eux-mêmes qui génèrent les métadonnées pour pouvoir les retrouver. Cependant, lorsque le document doit être soumis à un archivage à long terme, donc préparé à servir pour la recherche historique, l'archiviste intervient dans la production des métadonnées. Il doit reconstruire un schéma intellectuel qui puisse permettre de bien comprendre le contexte de production du document, les procédures administratives et les mentalités qui ont concouru à son élaboration (Dherent 2006 :9-10). Comme il l'a toujours fait dans l'archivage des documents sur support papier, l'archiviste doit procéder à une analyse des documents, et à leur indexation, pour préparer l'accès aux archives. Pour Catherine Dherent (2006 : 9-10), concernant les documents numériques, l'analyse va porter sur les fonctions, les activités et actions de l'organisme producteur, enfin sur celle de la production de documents et données qui en découle.

## **Conclusion**

La pratique archivistique et le métier d'archiviste subissent depuis quelques années de profondes transformations avec les mutations politiques et sociales et le développement des technologies de l'information et de la

communication. Ces technologies mettent à la disposition de l'archiviste de nouveaux outils pour le traitement et l'accès aux archives. Elles offrent de réelles opportunités pour innover, créer des espaces de partage et d'échange. Ces innovations technologiques doivent être mises à profit pour la prise en charge des documents numériques qui constituent une part significative de la production documentaire contemporaine appelée à servir la recherche historique. Toute action de constitution et de valorisation de ce matériau nécessite une synergie entre les archivistes, les producteurs de documents et les historiens.

La complémentarité entre historiens, archivistes et producteurs de documents doit s'affirmer de façon concrète. Les historiens possèdent une légitimité à intervenir sur la question des archives. C'est donc dire qu'ils doivent travailler avec les services d'Archives, sur l'ensemble des problèmes relatifs à la gestion des documents, allant de la collecte, à la communication. Ils doivent en particulier intervenir sur les politiques de sélection, d'évaluation et de collecte, mais aussi la production des instruments de recherche.

## Références

### Bibliographie

Association des archivistes français, 2007, *Les archives des hommes politiques français contemporains*. Paris, Gallimard.

Bazin P. R., 1989, « La création et la collecte des nouvelles archives », *Actes du 116<sup>e</sup> Congrès international des archives*, Paris, pp.32-42.

Bloch M., 1949, *Apologie pour l'histoire ou métier d'histoire*, (Cahier des Annales, 3), Paris, A. Colin. XVII.

Chabin A., 1999, *Je pense, donc j'archive – L'archive dans la société de l'information*. Paris, L'Harmattan.

Coëre S. et Duclert V., 2011, *Les Archives*, Paris, Collection Repères, La Découverte.

Dherent C., 2006, « Bien créer et ordonner pour assurer la pérennisation des documents numériques », *Séminaire INRIA. Pérenniser le document numérique*, le 26 octobre 2006. ADBS, pp.9-10.

Fillieux Vandevoorde F., 2004, *Les archives électroniques : quels défis pour l'avenir ?* Éditions Academia.

Fridenson P., 2005, « Une nécessaire complémentarité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Belin, 2001/5, Numéro 48-4bis, pp.49-52.

Hoog E., 2009, *Mémoire année zéro*. Paris, Éd. du Seuil.

Febvre L., 1953, « Vers une autre histoire », *Cahiers de Annales*, fasc. III. Paris, 1949, p.110, repris dans *Combats pour l'Histoire*, Paris, Colin, 1992.

Roche D., 2001, « Archives et historiens au XXI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société d'histoire moderne et contemporaine*, RHMC, 48-4bis, supplément 2001, pp.5-11.

Sonhaye K. N., 2015, *Le développement de l'administration électronique en Afrique : réflexion sur les indicateurs de comparaison internationale à partir de l'exemple du Togo*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Lille 3.

The Society of American Archivists, 1979, *Norton on Archives, the writings of Margaret Cross Norton on Archival and Records Management*, Chicago, Illinois, edited by Ernst Posner.

Vandevoorde E., 2006, *La formation des archivistes : Pour relever les défis de la société de l'information*, Louvain-la-Neuve, Publications des Archives de l'Université Catholique de Louvain.

### **Webographie**

Alquier Éléonore et Benoit Marie-Élodie, *Évaluer, sélectionner et collecter des documents numériques non structurés, meta/morphoses : les archives, bouillons de culture*, <http://forum2016.archivistes.org/>, consulté le 07/12/2016.

Association des Archivistes français, Pétition Citoyens contre le projet de règlement européen sur les données personnelles, [WWW.archivistes.org](http://WWW.archivistes.org), consulté le 30/10/2016.

COÜASON Bertrand et RAPP Jean Camille, *Accès par le contenu aux documents manuscrits d'archives numérisés*, Document numérique, 2003/3, (vol.7), p.148. <https://www.cairn.info/revue-document-numerique-2003-3-page-61.htm>, consulté le 06/12/2016.

Dumontet Fabienne, « Le droit à l'oubli numérique inquiète les historiens », <http://www.lemonde.fr/technologies/article/2013/10/03/le-droit->

a-l-oubli-numerique-inquiete-les-historiens\_3489513\_651865.html, consulté le 25/11/2016.

Duranti Luciana, La conservation à long terme des documents dynamiques et interactifs: InterPARES 2, in Document numérique 2004/2 (Vol. 8), <https://www.cairn.info/revue-document-numerique-2004-2-page-73.htm>, consulté le 02/11/2016.

Fridenson Patrick, 2005, « Une nécessaire complémentarité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Belin, 2001/5, Numéro 48-4bis, pp.49-52. <http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2001-5-page-49.htm>, consulté le 30/10/2016.

Mbaye Saliou,

a. 2004, « Sources de l'histoire africaine », *Bulletin de l'Ecole des Chartes*, pp. 483-496.

b. *Les archives en Afrique de l'Ouest: un patrimoine en mutation*, <http://elec.enc.sorbonne.fr/document10.html>, consulté le 15/10/2016.

Minotto Claude, « De Montréal à Beijing. Impacts du Congrès international des archives », *Revue Archives*, vol 26, 4, p. 3, [http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol26\\_4/26-4-minotto.pdf](http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol26_4/26-4-minotto.pdf), consulté le 15 octobre 2016.

Müller Bertrand, Colloque de l'IHTP, Temps présent et contemporanéité. Paris, 25-27 janvier 2011, [https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/.../temps\\_present\\_archives.doc](https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/.../temps_present_archives.doc), consulté le 30/11/2016.

Roux Marie Aude, « Le numérique, passeport vers l'oubli », *Le Monde*, 28 mai 2013. [http://www.lemonde.fr/culture/article/2013/05/28/le-numerique-passeport-vers-loubli\\_3419799\\_3246.html](http://www.lemonde.fr/culture/article/2013/05/28/le-numerique-passeport-vers-loubli_3419799_3246.html), consulté le 15/11/2016.

Sénégal (Gouvernement du)

a. Loi n°2006-19 du 30 juin 2006 relative aux archives et aux documents administratifs, *Journal officiel Sénégal*. <http://www.pnbg.gouv.sn/methodologie/index.htm>, consulté le 05/06/2015.

b. Décret n°2006-596 du 10 juillet 2006, portant organisation et fonctionnement de la Direction des Archives du Sénégal, <https://www.agidata.org/>, consulté le 30/11/2016.



UNESCO, The Memory of the World in the Digital Age: Digitization and Preservation. An international conference on permanent access to digital documentary heritage, 26-28 September 2012, Vancouver, British Columbia, <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/events/calendar-of-events/events-websites/the-memory-of-the-world-in-the-digital-age-digitization-and-preservation/>, consulté le 20 octobre 2016.

WOLIKOW Serge :

a. « L'enquête sur les archives de la recherche en sciences humaines et sociales (ARSHS). Premier bilan », *Histoire@Politique*, 3/2009 (n°9), p.100. URL:<http://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-100.htm>, consulté le 7/12/2016.

b. *L'histoire du temps présent et ses archives*, <http://www.e-periodica.ch/>, consulté le 7/12/2016.